

## Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209  
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8  
819 629-2829 / 1 855 622-6728  
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE  
TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LANIEL**

### AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 230-10-2023  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 043-07-1991 ET LE RÈGLEMENT  
SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICAT N°047-07-1991 DU TERRITOIRE NON  
ORGANISÉ LANIEL (T.N.O.)**

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 24 octobre 2023, a adopté le règlement n° 230-10-2023 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis du territoire non organisé Lanier pour préciser les normes à respecter pour la construction sur les terrains du chemin du Ski (notamment une superficie de plancher d'au moins 800 pieds carrés, roulottes de camping et conteneurs interdits comme bâtiment principal) et pour faire en sorte que les travaux de dynamitage soient faits sous la supervision d'un entrepreneur détenteur d'une licence de la RBQ (et fournir un rapport d'analyse). Il s'agit d'une demande du comité municipal de Lanier.

Le règlement no 230-10-2023 entrera en vigueur à la date de publication de cet avis.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet dans la section « Documentation / règlements de la MRCT ».

**Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 31<sup>e</sup> jour d'octobre 2023.**

**Sami Bdiri**  
Greffier-trésorier adjoint  
MRC de Témiscamingue